

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-2026/0150

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : DRUC
Tél : 04 66 25.68.17
Réf : CR/PC/CB/BD/VC/2026

Objet : clôture de la régie de recettes pour l'espace numérique de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Chamborigaud - fin de fonction de régisseur et de mandataire suppléant

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R.1617-1 et R.1617-18 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22,

Vu le décret n°2022-1605 en date du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°2018/0948 du 25 juillet 2018 relatif à la création d'une régie de recettes pour l'espace numérique de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Chamborigaud, modifié par l'arrêté n°2021/0026 du 18 mars 2021,

Vu l'arrêté n°2018/0960 du 3 août 2018 relatif à la nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes pour l'espace numérique de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Chamborigaud,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 9 octobre 2026,

Considérant la nécessité de clôturer la régie de recettes créée en 2018 pour l'espace numérique de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Chamborigaud et de mettre fin aux fonctions du régisseur et du mandataire suppléant,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La régie de recettes pour l'espace numérique de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Chamborigaud sera clôturée au 31 décembre 2026.

L'arrêté n°2018/0948 du 25 juillet 2018 sera abrogé à la même date.

ARTICLE 2 :

Il sera mis fin aux fonctions de régisseur de Mme Valérie BOUTONNET et de mandataire suppléant de Mme Laurence GIRARD au 31 décembre 2026.

L'arrêté n°2018/0960 du 3 août 2018 sera abrogé à la même date.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général d'Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 22 08 2026



Le président
Christophe RIVENQ